

“ *Sur les questions religieuses, accord parfait, l'amour de l'Église sans réserve, les doctrines romaines sans mystère, la conviction absolue que le successeur de Saint Pierre est le vicaire de Jésus-Christ, que sa parole est infaillible, que ses décrets sont irréfutables et qu'il a dans l'Église tous les droits qu'il s'attribue.*”

Avec cette époque qui inaugure pour ainsi dire l'ère du journalisme moderne, s'ouvre la principale partie de la carrière publique de Louis Veillot.

Dès le début, pour mettre à exécution l'entente qu'on avait formulée de publier à part du journal, des brochures dans un but de propagande, Louis Veillot lança à la publicité : “ *Une lettre à M. Villemain, ministre de l'instruction publique.*” Dévouement absolu à l'Église, horreur absolue de la révolution, telle fut la règle invariable qu'adopta et suivit Louis Veillot dans ses polémiques.

On en était à ce point de départ, lorsqu'en 1844 Louis Veillot, rédacteur en chef de l'*Univers* écrivit une “ introduction ” à un opuscule qui donnait le compte-rendu d'un procès célèbre intenté à M. l'abbé Combalot à propos d'un *Mémoire aux évêques* sur l'éducation. La peine de la prison avec amende avaient été imposées à l'abbé Combalot à cause de son pamphlet jugé libelleux et le rapport de cette cause judiciaire valut à ceux qui en prirent la responsabilité, le même sort arbitraire. Toute l'édition de ce *compte-rendu* contenant une préface de Louis Veillot, fut saisie ; ce dernier avec M. Barrier, gérant de l'*Univers* furent de plus condamnés à un mois de prison outre 3,000 francs d'amende pour *provocation à la désobéissance aux lois, pour attaque au respect dû aux lois et pour apologie de faits réputés crimes ou délits par la loi.*

Malgré cette épreuve, l'*Univers* qui s'était fusionné auparavant avec l'*Union Catholique*, reprit une nouvelle vigueur par la publicité de ces événements. La rédaction néanmoins, déjà partagée avec M. le comte de Ceux, fut obligée de faire assumer à celui-ci le titre de *directeur* de l'*Univers*, Louis Veillot préférant reporter cette charge sur un autre afin d'éviter toute crise imminente.

La question du monopole de l'Université et celle de la liberté d'enseignement, cette dernière agitée en Italie comme en France rouvrirent bientôt les hostilités avec le gouvernement. A l'*Univers* on se divisa. Louis Veillot y resta seul d'un côté avec de nouveaux collaborateurs entre autres son frère M. Eugène Veillot et MM. du Lac, Coquille, J. Chantrel ainsi que M. de Montalembert récemment rallié à l'*Univers* ; du côté opposé, M. de Ceux fondant